



SCOUTISME UNIONISTE MONTALBANAIS

## Notice inscription SUM année 2022-2023

Tous les documents doivent être ramenés aux chefs d'unité **dès la première sortie**, ou transmis avant au siège de l'association, mais les chèques ne seront encaissés que vers le 5 octobre (puis les mois suivants en cas de chèques multiples).

Pour les éclaireuses et les éclaireurs (pas pour les louvettes et louveteaux), la feuille d'engagement est renouvelée. Merci de la lire (et de la remplir) attentivement.

L'organisation des sorties vous sera détaillée dans les mails de convocation. De manière générale les éclaireuses et éclaireurs feront des week-ends complets, du samedi début d'AM au dimanche après-midi. Les louveteaux feront des sorties de journée, le dimanche essentiellement.

-----  
Le dossier d'inscription à l'année 2022-2023 doit être **ramené sous enveloppe au nom de l'enfant ou renvoyé par courrier au plus tard à la première sortie** pour être pris en compte.

Pour être validé ce dossier doit être renvoyé **absolument complet : fiches d'adhésion, d'inscription, sanitaire et d'engagement** (sauf louvettes et louveteaux) **totalemment remplies et signées, accompagnées du règlement dans son intégralité<sup>1</sup>**.

La fiche sanitaire doit être remplie en chaque début d'année et avant chaque camp de plus de 3 nuits, **même s'il y a pas eu de changement** depuis la précédente.

**Aucun dossier ne sera accepté et donc pris en compte s'il manque une pièce.** Un dossier reçu partiellement (une pièce manquante ou incomplète) vous sera retourné.

En cas de règlement en plusieurs fois donner l'ensemble des chèques. Les chèques seront touchés dans la première quinzaine du mois, à un mois d'intervalle les uns des autres, à partir du mois de **janvier**.

Le **planning prévisionnel** de l'année vous sera envoyé dès que possible.

Pour les **premières inscriptions** : une sortie d'essai ne pourra être faite qu'avec un **dossier complet, règlement inclus**. Si votre enfant décide finalement de ne pas poursuivre, l'ensemble des pièces, y compris le règlement, vous sera restitué. Le premier chèque sera touché à compter du mois de **novembre**.

**Adresse** à utiliser pour les courriers :

S.U.M. - Chez M. Emmanuel REPINGON  
280 chemin de BEGUE  
82000 MONTAUBAN

---

<sup>1</sup> En cas de difficultés financières parlez-en au chef d'unité de votre enfant ou au président de l'association.

Chez M Emmanuel REPINGON  
280 Ch. De BEGUE  
82000 MONTAUBAN  
[president.sum@hotmail.com](mailto:president.sum@hotmail.com)  
[www.scoutsum.fr](http://www.scoutsum.fr)

Membre de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs  
Mouvement scout agréé par le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports

